

## Commune de MONTIGNY-SUR-LOING

<p><b>PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022 à 19 h Date d'affichage : 22 février 2022</b></p>
---

MEMBRES EN EXERCICE : 23

Les membres du Conseil Municipal, convoqués par écrit à domicile le 10 février 2022, se sont réunis en séance publique, à la salle Georges Barrois en raison des consignes sanitaires liées au Covid 19, le 16 février 2022, à 19 heures, sous la présidence de Madame MONCHECOURT Sylvie, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance, demande un secrétaire et procède à l'appel.

Secrétaire de séance : M. Morisseau.

Etaient présents : Mme Monchecourt, Maire –M. Corbel-M. Leblanc, adjoints.  
M. Grenet-M. Morisseau-Mme Fernandes-M. Torres Da Costa-Mme Tissier-Mme Costérisant-M.  
Colas-Mme Redon-M. Valenti-Mme Ferry-Mme Cerqueira-M. Duhén-Mme Jacquenet  
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents, excusés, représentés : Mme Archaux pouvoir à Mme Monchecourt  
M. Bordet pouvoir à M. Grenet  
M. Moinaux pouvoir à M. Duhén  
Mme Triguel pouvoir à Mme Redon

Etait absente, excusée : Mme Golano

Etaient absents : Mme Audo, M. Frichet

Assistait également à la réunion : Mme Massias, Directrice Générale des Services.

Madame le Maire appelle les éventuelles observations sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de soumettre au vote de l'assemblée, un ajout de point à l'ordre du jour : dossier de demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour le remplacement des fenêtres du Presbytère et de l'étage de la Mairie  
La proposition est acceptée à l'unanimité.

### **INFORMATIONS-COMMUNICATION**

Madame le Maire informe l'assemblée du retrait du point 1 de l'ordre du jour – Fonds d'Aménagement Communal – validation du programme d'actions, en raison du manque d'éléments financiers.

#### **Décision prise depuis le dernier conseil municipal sur le fondement de l'article L.2322-2 du CGCT** **Décision n° 2021-01**

A la demande du comptable public, un ajustement de crédit était nécessaire sur l'exercice 2021,  
Virement de crédit du chapitre 022 – dépenses imprévues pour 1 140 €  
Pour alimenter le chapitre 014 – atténuation de produits – compte 739223 – Fonds de péréquation des  
ressources communales et intercommunales pour 1 140 €

#### **- Autorisations d'urbanisme depuis le dernier conseil**

Déclarations préalables : 18

Permis de construire : 3

DIA : 14

CU : 16

**Madame le Maire informe l'assemblée de plusieurs points :**

**Démographie**

2013	2 784 habitants
2022	2 735 habitants

**Rue des Bertines**

Les travaux débuteront début mars 2022, entreprise Goulard pour 37 004 € HT

**Route de Marlotte**

Reprise de l'affaissement, entreprise Eiffage pour 9 058 € HT

**Rue du Loing**

Point sur l'avancement du projet : estimation des dépenses

Défense incendie : 595 512 € HT

Enfouissement des réseaux : non défini

Trottoirs : 429 000 € HT

**Accueil de loisirs**

Mme le Maire évoque une réflexion à apporter sur un réaménagement de l'accueil de loisirs.

**Séniors + de 60 ans**

Ateliers CCMSL : sport, santé, bien-être et balades

Le mardi, tout est permis ! les inscriptions seront prises auprès du CCAS

**Fibre**

Repérage filetage des réseaux est en cours. Une fois, ceux-ci installés les administrés pourront choisir leur prestataire début 2023.

**Questionnaire citoyen**

Visioconférence mardi 15 février avec Plateforme « Mon Avis Citoyen »

**Atlas Biodiversité Communale**

PARTENAIRES	- Seine et Marne Environnement - Espaces Naturels Sensibles (ENS) : oiseaux, flore
ACTIONS	Engagements communaux Participation aux ateliers Classe de découverte (participation de la Commune)

**Smictom**

Une hausse de la taxe des ordures ménagère est annoncée.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dates des prochaines élections :

- Présidentielles **10 et 24 AVRIL 2022**
- Législatives **12 et 19 JUIN 2022**

**ORDRE DU JOUR**

**AFFAIRES FINANCIERES**

**- DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

- **Remplacement des fenêtres au Presbytère et à l'étage de la Mairie**

La DSIL peut être demandée au titre de la rénovation des bâtiments publics favorisant la rénovation thermique et la transition énergétique. Le taux de subvention alloué est entre 20 et 80 % du montant HT des travaux.

- Presbytère – remplacement des fenêtres et porte d'entrée 34 038,50 € HT
- Mairie – remplacement de 10 fenêtres à l'étage 24 166,64 € HT

Il est proposé :

- d'adopter le projet de remplacement des fenêtres au presbytère pour un montant de 34 038,50 € HT et des fenêtres à l'étage de la Mairie pour un montant de 24 166,64 € HT, soit un montant total HT de 58 235,14 €,
- de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2022,
- de s'engager à financer l'opération de la façon suivante :

- - Etat DSIL 46 588,11 € HT
  - - FONDS PROPRES 11 647,03 € HT
- de dire que la dépense sera inscrite au budget primitif 2022,  
 - d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Ont voté :

POUR : 20

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

### **- TARIFS 2022 – SALLE GEORGES BARROIS**

Des associations de la communauté de communes demandent à utiliser la salle Georges Barrois. Il est précisé que la location est proposée uniquement aux associations de la communauté de communes.

A cet effet, il est proposé de fixer le tarif à :

- 500 € par jour
- 800 € de caution

Ont voté :

POUR : 20

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **- Classe découverte – classe de CM1 – CM2**

L'école élémentaire souhaite organiser une classe d'environnement pour les élèves CM1 – CM2, classe de M. Schircker – 23 enfants.

Le séjour se déroulera du **lundi 16 au vendredi 20 mai 2022** (5 jours) dans le massif des Aravis en Haute-Savoie, pour la pratique multisports en altitude et l'initiation à l'écologie et à la biodiversité.

A la demande de l'enseignant et afin de limiter le coût, un animateur pourrait être mis à la disposition pour toute la durée du séjour.

Le coût s'élève à 510 € pour 5 jours. La participation demandée aux familles serait de 50 % du coût, soit 255 €.

Il est proposé :

- ✓ D'autoriser l'organisation de la classe d'environnement
- ✓ D'autoriser la mise à disposition d'un animateur
- ✓ D'autoriser le Maire à signer la convention avec Côté découvertes
- ✓ De Fixer la participation des familles à 255 €

Ont voté :

POUR : 20

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

#### **- Classe découverte – classe de CE1 – CE2**

L'école élémentaire souhaite organiser une classe culture pour les élèves de CE1 – CE2, classe de Mme Lagorsse – 24 enfants.

Le séjour se déroulera du **lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2022** (5 jours) à l'île de loisirs de Buthiers, pour la découverte du milieu nature et activités sportives et musique.

A la demande de l'enseignante et afin de limiter le coût, un animateur pourrait être mis à la disposition pour toute la durée du séjour.

Le transport sur site s'effectuera par le bus communal.

Le coût du séjour s'élève à 5 500 € pour 5 jours.

Il est proposé d'attribuer une participation exceptionnelle à hauteur de 2 750 €, sous forme de subvention versée à la coopérative scolaire (absence de classe découverte durant ces 2 années covid)

Ont voté :

POUR : 20

CONTRE : /

ABSTENTIONS : /

## **PERSONNEL**

### **- Création – suppression de postes**

Suite aux entretiens professionnels annuels, des agents peuvent bénéficier d'avancement de grade. Sur la proposition des chefs de service et tenant compte des Lignes Directrices de Gestion,

Il est proposé de :

- ✓ Créer un poste d'ATSEM PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- ✓ Créer un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, 22 h 14 hebdomadaires
- ✓ Dire que les crédits seront inscrits au budget

Puis de :

- ✓ Supprimer un poste d'ATSEM PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> classe
- ✓ Supprimer un poste d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> classe à 22 h 14 hebdomadaires

*POUR : 20*

*CONTRE : /*

*ABSTENTIONS : /*

### **- Prise en compte de la surveillance de nuit – classe découverte – mini séjour**

Dans le cadre de la classe découverte et la mise à disposition d'un animateur, il convient de fixer une rémunération pour la surveillance nocturne.

Il est proposé d'appliquer le décret 2003-484 du 06/06/2003 des assistants d'éducation de la fonction publique d'état, qui prévoit que le service nocturne, du coucher au lever des élèves, est décompté forfaitairement pour 3 heures.

Ces dispositions s'appliqueraient également pour les mini séjours organisés par l'accueil de loisirs.

Il est proposé :

- De décompter forfaitairement 3 heures pour la surveillance de nuit, du coucher au lever des enfants
- De dire que ces dispositions s'appliquent aux classes découvertes et aux mini séjours de l'accueil de loisirs

*POUR : 20*

*CONTRE : /*

*ABSTENTIONS : /*

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **- Convention de médecine professionnelle et préventive**

Ce service a pour objectif d'éviter toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Le tarif de l'examen médical annuel pour une journée de visites est de 95 €.

Il est proposé de renouveler l'adhésion pour l'année 2022 et autoriser le Maire à signer la convention avec le CDG 77.

*Ont voté :*

*POUR : 20*

*CONTRE : /*

*ABSTENTIONS : /*

### **- Convention de mutualisation des formations avec la CC du Pays Montereau**

La mutualisation des formations avec la CC du Pays de Montereau permet d'élargir l'offre de proximité pour les agents, et notamment en matière de formation CACES.

Cette convention est renouvelée pour 3 ans.

Une participation pourra être demandée selon la nature de la formation.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention avec la CC du Pays de Montereau.

*Ont voté :*

*POUR : 20*

*CONTRE : /*

*ABSTENTIONS : /*

### QUESTIONS DIVERSES

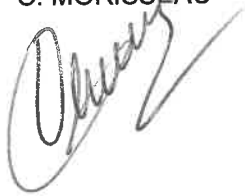
Mme Jacquenet demande en quoi consiste les travaux des trottoirs pour 429 000 €.

Madame le Maire répond qu'il s'agit de leur remise en état, mais aussi l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Au cours des échanges, Madame le Maire évoque la baisse du nombre d'habitants et une réflexion qui devra s'engager afin d'inverser la tendance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Le secrétaire,  
C. MORISSEAU



Le Maire,  
S. MONCHECOURT

